Quiconque essaie d'écouter les conversations des gens contre leur gré, on lui versera du plomb dans les oreilles le Jour de la Résurrection.

ʿAbdullah ibn ʿAbbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque essaie d'écouter les conversations des gens contre leur gré, on lui versera du plomb dans les oreilles le Jour de la Résurrection. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî de manière similaire]

Dans ce hadith, il y a une sévère menace à l'égard de quiconque écoute les conversations des gens alors que ces derniers n'aiment pas qu'on prête l'oreille à leurs conversations. En effet, le fait d'agir ainsi fait partie des mauvais comportements qui sont considérés comme des péchés majeurs. Et la rétribution est en fonction de l'acte car, puisque l'individu a cherché à écouter les conversations en prêtant l'oreille, il sera châtié à travers celles-ci et on lui y versera du plomb fondu. Et peu importe que les gens espionnés désapprouvaient être écoutés pour un motif légitime, ou non, car certaines personnes ne souhaitent pas être écouté par quiconque quand bien même leurs paroles ne comportent pas de propos blâmables, interdits ou vulgaires. En fait, elles ne veulent tout simplement pas être écoutées.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5374